



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fedef@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 22 août 2019

## La Poste - Réseau

# Prochain contrat de présence postale Non à un contrat de désertification territoriale!

Prenons un gouvernement ultralibéral qui a fait le choix de soutenir les services privés contre les services publics et/ou les détourner de leur finalité initiale pour les mettre à la disposition du patronat et de la finance.

Ajoutons des institutions publiques – au service de l'État – dont les membres, tout aussi libéraux, ne veulent plus entendre parler d'intérêt général, commun ou collectif et pour lesquels tout investissement devrait avoir rapporté le double dès le jour suivant, sauf quand il s'agit de faire des cadeaux aux grands possédants.

Ajoutons encore le projet de cession de La Poste à la CDC, privatisant davantage encore notre entreprise et la soumettant un peu plus aux desiderata des actionnaires (1<sup>er</sup> annonce au

dernier Conseil d'administration faire une économie de 300 millions d'Euros).

Finissons par des dirigeants de La Poste qui se fichent du service public comme de leur première chemise, mais sollicitent les aides publiques à tour de bras, en bons libéraux décomplexés. Agitons le tout et nous voilà en face d'un cocktail explosif en termes de régressions sociales, le projet « Mandarine ».

Et surtout si on y ajoute la négociation du nouveau contrat tripartite de présence postale territoriale. L'obligation de nous mobiliser nous saute alors aux yeux avec l'orientation économique avec la fermeture de 2805 bureaux d'ici 4ans. Et 1218 fermetures de bureaux d'ici à fin 2020.

	2017	06/ 2018	19.02.2019	Trajectoire 2020	Trajectoire 2023
<b>Bureaux de poste</b>	<b>8414</b>	<b>8 336</b>	<b>8105</b>	<b>6887</b>	<b>5300</b>
dont facteurs guichetiers	755	833	899	1000	1000
dont MSAP	504	504	504	504	900
<b>Partenariats</b>	<b>8686</b>	<b>8 951</b>	<b>9091</b>	<b>10400</b>	<b>11800</b>
dont APC	6160	6 257	6326	7000	7000
dont RPC	2526	2 694	2765	3400	4800
dont RPU (relais urbains)	469	568	660		
<b>Autres points de contact</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
<b>Total</b>	<b>17126</b>	<b>17 313</b>	<b>17222</b>	<b>17313</b>	<b>17126</b>

**Ce contrat, qu'est-ce ?** Renégocié tous les trois ans entre l'État, La Poste et l'Association des Maires de France, il fixe les règles de la présence postale, dont celle des bureaux de Poste et prévoit (en deçà des besoins) leur financement. Les dirigeants de La Poste le veulent encore moins contraignant que le précédent et par conséquent, moins avantageux pour les élus et usagers. Notons que ni les usagers via leurs associations et ni les syndicats ne sont invités aux débats. Drôle de démocratie !

Nous savons cependant que la Poste a organisé une intense campagne auprès des élus en les réunissant régulièrement dans les départements et les régions. Selon la propagande institutionnelle

rapportée dans la langue de bois habituelle et qu'il faut interpréter comme le contraire de ce qui est écrit :

- « La parole a été entièrement donnée au élus ». Et est-ce bien certain ? N'est-ce pas la moindre des choses ?
- « La réflexion a été centrée dès le départ sur l'utilisateur et les besoins des territoires ». Vraiment ? Le mot usager est encore une fois banni, comme par hasard.
- « La priorisation des actions » (une soixantaine) « a été réalisée collectivement par les élus ». Ne doit-on pas en douter ? Bientôt, nos dirigeants vont nous expliquer que les élus ont construit le projet et revendiquent d'abandonner le service public.

## En vérité, nous savons bien que la direction de La Poste :

- ⇒ Veut réduire les prérogatives que les élus ont conservées : droit de véto pour les transformations en APC ou RPC et faculté d'intervenir dans certaines circonstances afin de réduire l'ampleur des restructurations. Elle va donc vouloir imposer aux élus un contrat à sa convenance.
- ⇒ Entretient la confusion auprès des élus concernant l'efficacité des APC et RPC. Il faut le marteler, ces derniers ne rendent pas le même service qu'un bureau de poste !
- ⇒ Souhaite remettre en cause les règles d'accessibilité concernant le dimensionnement, l'accessibilité et l'adaptabilité des bureaux. La programmation de la casse de 2800 bureaux n'est pas une rumeur ! Sans compter que dans les 5300 Bureaux de Poste, nous aurons 1000 Facteurs Guichet qui n'ouvrent qu'une ½ journée et 900 MSAP.

Nous ne le dirons jamais assez : La résistance des postiers, des syndiqués CGT FAPT des élus, des usagers, a permis de maintenir un nombre substantiel de bureaux de Poste dans vos départements. Pour autant, les dirigeants de La Poste veulent poursuivre leur politique de désengagement.

De nouvelles résistances seront nécessaires dès la rentrée. La CGT FAPT appelle les Postiers du Réseau, les élus et les citoyens à entreprendre des actions afin de sauvegarder leurs bureaux, le service public postal, l'emploi, de meilleures conditions de travail et d'accessibilité, agissons ensemble..

## Les Maison Services Aux Publics dans le réseau postal : NE SOYONS PAS DUPES !

L'ÉTAT, les institutions ou grands groupes publics (Préfecture, CAF, CPAM, Pôle Emploi...) suppriment à tour de bras des emplois et font les beaux en parlant de service public en zones rurales - via les MSAP en particulier - sans le moindre transfert d'emplois, sans la moindre valorisation de leur existence, sans même veiller à l'efficacité des services. En réalité, c'est une véritable escroquerie, car La Poste perçoit « environ 35 000 euros » par an pour l'hébergement d'une MSAP dans un bureau sans même respecter l'obligation d'ouverture permanente. En effet, par manque de moyens, elles sont de plus en plus fermées de manière inopinée, partiellement ou en totalité.

## SERVICE PUBLIC



LA POSTE

### EN DANGER

AUJOURD'HUI ON SOLDE...

SOLDE



DEMAIN ON LIQUIDE !

Ensemble, usagers, élus, citoyens  
AGISSONS pour sauver notre Poste !